GRAND POITIERS
Communauté urbaine

AVIS DE PUBLICITE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANNEE

Occupation d'une emprise non bâtie sur le Stade Rébeilleau pour exploiter une Bodega

Objet du présent avis

Grand Poitiers Communauté urbaine, gestionnaire de l'équipement sportif du Stade Rébeilleau, a été saisie par une association sportive d'une demande d'occupation du domaine public au sein du stade Rébeilleau, dans une logique de structuration et de développement à long terme de leur association, notamment grâce à l'implantation d'une bodega pour effectuer des réceptions après les rencontres sportives et également améliorer les conditions d'accueil, de convivialité et de restauration des usagers du stade.
L'association souhaite proposer des espaces adaptés aux activités de réception, de débit de boissons et de préparation alimentaire, ainsi que des locaux annexes nécessaires au fonctionnement de l'équipement

Descriptif de l'activité :

- ✓ Un espace principal de réception d'environ 300 m²,
- ✓ Des locaux de service et de restauration aménagés dans des containers maritimes réemployés,
- ✓ Un espace réceptif,
- ✓ Un bâtiment annexe regroupant une boutique du club et un espace de stockage,
- ✓ Une terrasse extérieure,
- ✓ Des vestiaires et des sanitaires,
- ✓ L'occupant supportera l'ensemble des coûts pour créer, construire et faire fonctionner les activités décrites ci-avant.
- ✓ L'occupant fera son affaire de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.

Conformément à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les professionnels et/ou les personnes susceptibles d'être intéressé.e.s peuvent présenter une offre concurrente pour proposer un même type d'activité.

Les professionnels et/ou personnes intéressé.e.s devront faire parvenir leur offre **au plus tard le 16/12/2026 à 18h** pour faire connaitre leurs projets concrets, selon l'une des modalités suivantes :

- en recommandé avec avis de réception (ou remise contre récépissé) à l'adresse : Grand Poitiers Communauté urbaine / Direction des Sports - 84 Rue des Carmélites - 86000 Poitiers,
- par courriel, à l'adresse suivante : sports@grandpoitiers.fr

Chaque candidat ne pourra présenter qu'une seule offre.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'emplacement pourra être attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

Caractéristiques essentielles du titre d'occupation projeté

Biens mis à disposition :

- ✓ Par convention, Grand Poitiers Communauté urbaine mettra à disposition une emprise non bâtie d'environ 1 800 m². Aucune réclamation ne pourra être formulée par les candidats quant à l'emplacement.

- ✓ La convention sera conclue pour une période à définir avec l'occupant. Cette durée pourra être ajustée en fonction des investissements à réaliser par l'occupant.

- ✓ Le montant de la redevance sera à déterminer entre les parties.

Autres conditions :

- ✓ Toute publicité ou enseignes devra respecter le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).
- ✓ Ces anciens terrains sont partiellement desservis en électricité. Grand Poitiers ne fera pas de travaux supplémentaires pour en assurer une desserte totale.
- ✓ L'occupant devra être respectueux du lieu en s'imposant la règlementation applicable (horaires d'ouverture, accès, règlement intérieur actuel ou à venir, etc.).
- ✓ L'occupant sera seul responsable de la conception, réalisation des équipements nécessaires à l'activité.
- ✓ L'occupant sera responsable de la propreté et de l'entretien quotidien de ces équipements.
- ✓ L'occupant supportera tous les travaux (gros, petits, entretien locatif) du bien mis à sa disposition, clôture incluse.

Remise de l'offre par les candidats

Afin de pouvoir remettre son offre, le candidat prendra connaissance de l'ensemble des éléments du présent règlement.

Son offre sera constituée, à minima, des éléments suivants :

- Un descriptif détaillé de sa proposition, explicitant :

- ✓ un courrier de présentation du candidat ;
- ✓ une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis (moyens humains et matériels, plans cotés, esquisses notamment) ;
- ✓ une proposition liée à la redevance ;
- ✓ une présentation des mesures et autres moyens qu'il sollicitera pour réaliser le projet (montants des investissements, etc.) ;
- ✓ un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent ;
- ✓ une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut prendre contact, avant remise de l'offre, avec le secrétariat de la Direction des Sports : sports@grandpoitiers.fr - téléphone : 05 49 41 91 39.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné ci-avant, un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper l'emprise dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé à une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

ANNEXE – délimitation de l'emprise concernée

